



Pari Syndical 89

... il faut voir grand pour l'École ...

Et s'il n'y avait pas eu de mobilisations contre la loi Blanquer ?

A l'issue de l'examen de la Commission Mixte Paritaire du Sénat, le projet de loi a perdu de nombreux amendements : ceux concernant les EPLESF, une autorité hiérarchique des directeurs et directrices d'école sur leur équipe ou encore l'interdiction d'accompagner les sorties scolaires pour des mamans voilées.

Ces retraits ont, sans conteste, été gagnés par les mobilisations des personnels et des familles ! S'il n'y avait pas eu ces grèves, ces distributions de tracts, ces occupations d'école, ces réunions avec les familles... la loi serait passée. Nous pouvons être fières et fiers de notre engagement.

Certes, tous les dangers n'ont pas été écartés. Ainsi, la volonté de limiter la liberté d'expression des enseignants, les cadeaux faits à l'école privée, la création d'établissements locaux d'enseignement international réservés aux classes sociales favorisées et actant une école à plusieurs vitesses, la porte ouverte aux remplacements assurés par des étudiants sans concours ni formation... demeurent. Mais le SNUipp continuera à se battre aux côtés des enseignant.e.s.

Et demain s'il n'y avait plus de Fonction Publique ?

Des attaques importantes menacent la Fonction Publique avec la loi dite de transformation de la FP.

Or, même si les inégalités restent trop fortes en France, sans les services publics la situation serait encore plus critique.

Face au tout marchand, les services publics sont, eux, animés par les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité, guidés par les valeurs de justice, de laïcité et de solidarité, ils participent à la cohésion sociale du pays.

La FSU est opposée au projet de loi dit de transformation de la Fonction publique. Elle appelle toutes et tous les agent.e.s, les usager.e.s, les élu.e.s à défendre aujourd'hui et demain la Fonction publique.

Et s'il n'y avait plus de représentant.e.s des personnels ?

Cette loi qui transformerait en profondeur la Fonction Publique va détruire aussi la défense des agents avec, d'une part la fusion des comités techniques et CHSCT, qui va diluer et amoindrir les actions dans les domaines essentiels de la sécurité et de la vie au travail mais aussi avec la suppression des compétences des CAP en matière de promotion, de mobilité, privant les personnels de recours contre l'arbitraire. De plus, avec le recours accru à tous les niveaux au contrat, c'est l'égalité d'accès aux emplois publics et les garanties de neutralité qui sont menacées et la précarité qui sera encore aggravée.

La bataille pour la défense de la Fonction Publique et de ses Services Publics ne fait que commencer !

Alors, bonnes vacances bien méritées à toutes et tous et revenons en forme pour une rentrée solidaire, collective et déterminée !

Nina Palacio

le sommaire

- EditoP1
- Mouvement 2019P2
- ASHP2
- MobilitéP3
- Hors classe et Classe ExP3

l'agenda

STAGES

Mardi 19 novembre 2019, le SNUipp vous invite à travailler collectivement avec **Patrick Picard** sur l'évaluation : *"Injonction paralysante ou levier pour la réussite : comment dépasser les contradictions ?"*

20ème Université d'Automne du SNUipp, du 18 au 20 octobre 2019, À Port-Leucate

numéro
117
28 juin 2019

SNUipp-FS U.

Numéro CPPAP :
0621507927.
n° ISSN: 2271-9601
Directrice de publication :
M. Grignon
2, av. Courbet
89000 Auxerre
Abonnement annuel : 15€
Prix au n° : 1 €
Calendrier gratuit

MONETEAU PPDC

P1

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Mouvement intra-départemental 2019

Prévues initialement fin mai, les opérations du mouvement départemental ont finalement eu lieu mercredi 12 juin.

Pourquoi ce retard ? Parce que le ministère a décidé, cette année, de reprendre la main sur le mouvement départemental et d'imposer des règles et des modalités d'organisation qui ont compliqué à l'extrême la façon dont les collègues devaient formuler leurs vœux. En imposant l'obligation de formuler des vœux élargis (écran 2) pour pouvoir affecter les collègues dès la 1ère phase sur des supports non demandés et créés de toutes pièces (TRS rattachés aux circonscriptions), le ministère a mis en place la première étape de l'organisation de la gestion des personnels qu'il veut et que dénonce le SNUipp-FSU puisqu'elle aboutit à la remise en cause de la place des organisations représentatives pour ce travail sensible.

Concrètement, comme chaque année, le SNUipp-FSU 89 a mis en ligne le projet de mouvement afin que chacun et chacune puisse vérifier les barèmes obtenus sur l'ensemble de ses vœux sollicités. Le SNUipp-FSU est intervenu très rapidement pour signaler des erreurs (non prise en compte des inscriptions sur la liste d'aptitude Direction d'école ou sur les listes CP/CE1 Dédoublés). Les corrections ont été faites et le mouvement a donc été modifié avant la CAPD, afin de mieux respecter l'équité et les règles.

Ce qui en résulte :

48 collègues sont nommés d'office (et donc à titre provisoire), 44 sont nommés sur des supports par le biais de leurs vœux-zones (mais à titre définitif), supports qu'ils n'ont donc pas demandés explicitement. Il y a multiplication de supports TRS rattachés aux circonscriptions (à titre définitif ou provisoire). L'administration a établi la liste des supports fractionnés dans chaque circonscrip-

tion. Les collègues ont postulé et seront affectés lors de la CAPD du 4 juillet.

Quels enseignements tirés de cette organisation ?

Les modalités imposées par le ministère et les retards induits (les logiciels n'étant pas prêts) ont bloqué la mobilité des personnels puisque bon nombre se trouvent ATD sur des supports de TRS qu'ils auront du mal à quitter dans les années suivantes, ce qui était possible jusqu'à maintenant dans le cadre de la mise place (2ème phase) beaucoup plus ouverte. Il faudra aussi que les possibilités de montages dans chaque circonscription correspondent chaque année aux besoins liés au nombre de TRS, ce qui n'a rien d'obligatoire.

Des questions restent en suspens à l'issue des opérations, notamment sur la gestion de l'algorithme quant aux affectations sur zone élargie.

Le SNUipp-FSU suit de près ce point qui semble avoir pénalisé certains collègues et interviendra pour chaque dossier concerné.

Le rôle des élues et élus du SNUipp-FSU 89

Cette première étape de la réforme du fonctionnement des instances dans la Fonction Publique et du rôle des organisations syndicales ne peut qu'inquiéter. Avec vous, le SNUipp-FSU 89 restera vigilant sur cette mise en place dans l'intérêt du fonctionnement de l'institution et du respect des droits et de l'équité entre les personnels.

Le SNUipp-FSU 89 a suivi la situation d'environ 150 collègues via son application e-mouvement, les appels téléphoniques, les mails. Les élues ont ainsi croisé les informations, comparés les documents de l'administration avec les doubles des dossiers envoyés par les collègues. C'est un travail de fourmi qui permet de détecter les erreurs, de vérifier les barèmes et de garantir transparence et équité entre toutes et tous.

Benoît Foissy

Formation ASH

Suite au stage syndical ASH du jeudi 7 mars, le SNUipp-FSU 89 avait écrit à l'Inspectrice d'Académie pour signaler que les demandes d'autorisation d'absence pour le congrès de la FNAREN (Fédération Nationale des Associations de Rééducateurs de l'Éducation Nationale) qui se tiendra à Limoges du 26 au 29 juin soient accordées avec traitement.

Nous avons appris que cela avait été obtenu. Nous nous félicitons que sept maîtresses G et une psychologue de l'Éducation Nationale puissent ainsi partir en formation.

D'autre part, suite à notre courrier alertant M. Ingrao, Inspecteur de l'Éducation Nationale-ASH, de la nécessité d'informer les collègues en ASH sur la possibilité de partir en stages MIN (Modules de formation d'Initiative Nationale), une information a été envoyée et des candidatures

ont pu être formulées.

Lors de la CAPD du mercredi 12 juin, l'Inspectrice d'Académie a informé les représentants du personnel du SNUipp-FSU 89 que ces candidatures allaient être examinées par la CAPN (nationale) prochainement. Suite au groupe de travail préparatoire à la CAPN, les élu.es nationaux du SNUipp-FSU nous ont signalé l'absence de candidates et de candidats provenant de l'Yonne.

Nous avons immédiatement alerté les services de la DSDEN. Des interventions doivent avoir lieu avant la CAPN du 27 juin.

Le SNUipp-FSU 89 continuera à informer les collègues et à porter leurs demandes.

Delphine Lottin

Donnons de la mobilité aux enseignant.es de l'Yonne!

Les résultats catastrophiques des permutations nationales laissent de trop nombreuses enseignantes et de trop nombreux enseignants déçus, voire désabusés. Les 14 exécutés accordés ne vont pas compenser leur sentiment d'être lésés au niveau de leur droit à la mobilité.

Le SNUipp-FSU, dans un cadre intersyndical, lance une pétition "Donnons de la mobilité aux enseignant.es de l'Yonne !" sur www.change.org. L'objectif est de renforcer la visibilité de cette situation.

Le SNUipp-FSU part à la rencontre des députés et des sénateurs pour faire état avec vous de cette situation et dégager les perspectives d'avenir pour une plus grande attractivité de notre département.

Le taux de satisfaction aux permutations est, dans l'Yonne, l'un des plus bas de France. 8% de satisfaits, soit 15 points en dessous de la moyenne nationale. En raison du manque d'attractivité de notre département pour les professeurs des écoles et leur famille, les enseignants actuellement en poste voient leurs droits restreints.

Le nombre de disponibilités sur autorisations est restreint. Par exemple, seulement deux congés de formation et disponibilités sur autorisation ont été accordés sur près de 2000 enseignants, la faute à un manque d'enseignant.es dans notre département.

Derrière ces refus des services de l'éducation nationale se cachent des projets familiaux mis à mal.

En 2019, 193 enseignants ont souhaité quitter l'Yonne, soit un enseignant sur 10, pour seulement 49 volontés d'entrer dans notre département. Cette situation affecte le moral des personnels et des équipes enseignantes

engagées dans la réussite de tous les élèves ycaunais.

"Donnons de la mobilité aux enseignant.es de l'Yonne!"

Signez et faites signer la pétition!

Johann Gout



Intégrations à la Hors classe et à la Classe exceptionnelle

A ce jour, nous ne connaissons que les contingents pour la Bourgogne car les répartitions départementales n'ont pas encore été faites.

Pour la Hors classe, 10 intégrations pour les psychologues scolaires et 364 pour les PE. Une liste a été préparée lors de la CAPD du 12 juin.

Suite aux discussions menées en 2018 et aux interventions du SNUipp-FSU 89 (un dernier courrier avait été envoyé en amont de la CAPD), la DASEN a modifié 14 avis de collègues, ce qui est bien plus important que dans d'autres départements dans lesquels les IA refusent de revoir les avis. Le SNUipp-FSU a également revendiqué que l'AGS soit prise en compte comme critère de départage en cas d'égalité de baryème. L'IA a accepté comme l'année dernière.

Cette liste tient compte du quota Femmes /Hommes. Suite aux évolutions prévues dans PPCR, le pourcentage d'intégrables passent à 15,1% cette année et passera à 17% en 2020, ce qui permettra d'arriver au même taux d'intégration que dans le second degré.

Pour la classe exceptionnelle, sont prévues 3 intégrations pour les psychologues scolaires (2 pour le vivier 1 et 1 pour le vivier 2) et 170 pour les PE (133 pour le vivier 1 et 37 pour le vivier 2).

Ces dossiers devraient être traités à la CAPD du 4 juillet. Vous pourrez alors nous contacter pour avoir les informations vous concernant.

Nadine Lenoir

